

SSIAP 1

Programme SSIAP 1 | Agent de Sécurité Incendie

ANARIS
CONSULTING

Formation INTRA / INTER

Fiche actualisée le 1/05/2023

Arrêté du 2 Mai 2005 CONSOLIDE

Formacode 42811

Veille réglementaire UFACS - www.ufacs.org

Référent handicap : Vanessa RIO

PUBLIC CONCERNE

> Toute personne majeure visant à devenir Agent de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie en ERP et IGH. . .

PRE REQUIS

- > Être majeur
- > PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité
- > Satisfaire à une évaluation pédagogique test B1
- > Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois -APTE-
- > Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

MODALITE

- > Présentiel
- > de 9H à 17h
- > du lundi au vendredi

LIEU DE FORMATION

MASSY* > 12 Rue du Saule Trapu
91300 MASSY

CALAIS > 98 Ter Av. Louis Blériot
62100 CALAIS

MARSEILLE* > 131 che. Des
Bourrely13015 MARSEILLE

NOMBRE DE STAGIAIRES

MINI > 4 stagiaires

MAXI > 12 stagiaires

METHODE PEDAGOGIQUE

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...



ACCES PMR / PSH

-* Sauf AGENCE CALAIS

67 H

+ 3H d'examen

TARIFS

1260 TTC – 1050 € HT

5985 € HT - Groupe

FINANCEMENT



PROGRAMME

1 – LE FEU ET SES CONSEQUENCES – 6h00

Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.

2 – SECURITE INCENDIE – 17h00

Connaître les principes de la réglementation incendie dans les E.R.P et les I.G.H

3 – INSTALLATIONS TECHNIQUES – 9h00

Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

4 – ROLE ET MISSIONS DES AGENTS

DE SECURITE INCENDIE – 18h00

Connaître les limites de son action

Effectuer l'extinction des feux naissants

5 – CONCRETISATION DES ACQUIS

– 17h00

Visites applicatives

Mise en situation d'intervention

6 – EXAMEN – 3H

CONDITIONS DE CERTIFICATIONS

L'examen SSIAP 1 se caractérise par :

- Epreuve écrite : QCM de 30 questions > Durée 30 minutes
- Epreuve pratique : Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre > Durée 15 minutes

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves,

le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

MOYENS PEDAGOGIQUES

*PC Sécurité entièrement équipé

*SSI, système de vidéosurveillance, appareils émetteur récepteur,...

*Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feux, sprinklers...)

*Mannequins d'entraînement secourisme

*Salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m²

Référent Pédagogique

*Tony SALANON

100%

Taux de réussite EXAMEN*

94.5%

Taux de satisfaction*

*Source questionnaire d'évaluation au 01/12/2022